

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2026

Date de convocation : 26 juin 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 6 juillet 2026

L'an, deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Gwénaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Anne JOSEPH, Mauricette DIRR, Chihaidine HAMOUZA, Arnaud REVAULT, David AILLET, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Guy HEURTAULT.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs. Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Madame Emmanuelle BAZIN donne procuration à Monsieur Patrick MENARD
Monsieur Matthieu MOISAN donne procuration à Madame Adeline BRIVE
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Natacha CARRO

Secrétaire de séance : Patrick MENARD

CM 02.07.2026	Désignation d'un ambassadeur ARIC	Délibération n°2026-120
---------------	-----------------------------------	----------------------------

Rapporteure : Gwénaëlle AOUTIN

Madame le Maire informe l'assemblée que Lamballe Terre et Mer adhère à l'ARIC, et par effet domino, l'ensemble des communes est adhérent. Il s'agit d'un organisme de formation régionale agréé par le ministère.

L'ambassadeur Aric participe à une réunion annuelle réunissant les représentants des communes du territoire afin de :

- Identifier les besoins de formation des élu.e.s ;
- Proposer des thématiques adaptées aux réalités locales ;
- Contribuer à la construction d'un programme de formation territorial ;
- Favoriser les échanges d'expériences entre élu.e.s.

Les avantages de l'ARIC :

✓ **Des formations adaptées au territoire** : des contenus construits à partir des besoins réels des élu.e.s locaux.

✓ **Une mutualisation des coûts** : un financement partagé entre les communes au prorata du nombre d'élu.e.s ou une prise en charge financière totale par l'intercommunalité.

✓ **Un réseau d'échanges entre élu.e.s** : des temps de rencontre favorisant le partage d'expériences et la coopération territoriale.

✓ **Un accès facilité à la formation**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (22 voix)
Décide

- De désigner Mme Emmanuelle BAZIN, référent ARIC de Jugon-les-Lacs

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN